

Renvoi au comité de liquidation de l'adresse du citoyen Verdillac, agent national de la commune de Saint-Victorien, district de Saint-Junien, qui fait remise d'une somme de 300 livres, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'adresse du citoyen Verdillac, agent national de la commune de Saint-Victorien, district de Saint-Junien, qui fait remise d'une somme de 300 livres, lors de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 436;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34930_t1_0436_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

sa satisfaction à ceux de ses braves frères d'armes composant la garnison de cette place frontière, qui toujours prêts à verser leur sang pour la défense de la Patrie s'empressent tour à tour à les mériter par des traits de courage et d'intrépidité, dont ils ne manquent guère de donner des preuves chaque fois qu'ils sont mis en réquisition pour aller à la poursuite de l'ennemi, qui, comme nous l'espérons, sera sous peu de temps forcé de quitter honteusement le voisinage d'un territoire, sur lequel, il ne trouvera jamais que la liberté ou la mort, et il peut d'autant moins espérer d'autre avantage que le 30^e frimaire, jour auquel les citoyens soldats et les soldats citoyens se sont fraternellement rassemblés pour se rendre sur la place d'armes du fort La Montagne, ci-devant Charlemont, sur laquelle, ils ont planté l'arbre de la liberté, au milieu des cris de Vive la République ! Vive la Montagne ! plusieurs de ses braves défenseurs connus sous le nom de *Chasseurs du Mont d'Hauve* étoient en ce moment occupés à faire mordre la poussière aux satellites de la tyrannie, dont quatre ont été tués et plusieurs autres blessés. D'après ces considérations vous jugerez, dignes protecteurs de l'humanité si la Société populaire de cette ville peut, avec trop de zèle, s'intéresser pour la conservation et le rétablissement de la santé de ses frères qui combattent, avec tant d'ardeur, pour le salut de la République une et indivisible ».

FLAMANT, JUNIUS RAMBOURG (*présid.*),
DEPRIE (*secrét.*), JOLY.

36

La société populaire d'émulation de Buchy, district de Gournay, envoie à la Convention nationale l'extrait du procès-verbal de la fête qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

37

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité de liquidation, de l'adresse du citoyen Verdillac, agent national de la commune de Saint-Victorien, district de Saint-Junien, qui a fait la remise d'une somme de 300 liv. qui lui revient des droits d'échange (1).

38

La société populaire d'Ebreuil (1), district de Gannat, fait hommage à la patrie d'un cavalier monté, armé et équipé; et elle annonce

(1) P.V., XXXI, 89. Voir ci-dessus, 18 pluv., n° 51. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.; C. Eg., n° 540.
(2) P.V., XXXI, 89. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.
(3) Et non Ebrenille.

qu'elle a envoyé à l'administration du district plusieurs dons en chemises, bas, charpie et autres objets (1).

39

Les membres du comité révolutionnaire de Thouars préviennent la Convention nationale qu'ils font passer au comité de sûreté générale, numéraire, une somme de 12,347 liv. 8 s. 2 d., 38 marcs 2 onces 8 gros de vieilles pièces et argenterie, et un nombre considérable d'autres objets et bijoux trouvés cachés dans des maisons dont les propriétaires sont en arrestation, morts en prison, ou traduits devant la commission militaire de Saumur. Ils assurent qu'ils auront toujours le même zèle et la même vigilance.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

40

L'on donne lecture d'une lettre des administrateurs du district de Cambrai, à laquelle est joint le procès-verbal d'une séance du directoire, duquel il résulte que plusieurs citoyens de Villers-Guislain ont fait, par l'organe de leur municipalité, des dons patriotiques en foin, paille, avoine et argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

41

L'agent national du district de Verneuil annonce que les citoyens de ce district viennent d'offrir, pour les défenseurs de la patrie, 26 chemises, 9 paires de bas, 2 habits uniformes, 2 sacs de peau, un sac de toile.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

42

Adresse du comité de surveillance de Villeneuve (5), qui annonce que le gouvernement révolutionnaire est la terreur de nos ennemis rétrogrades, et que c'est un mécanisme divin dont le mouvement bien dirigé doit anéantir tous nos ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Villeneuve-de-Berg, 7 pluv. II. A la Conv.] (7)

Le Comité assemblé, considérant que le gou-

(1) P.V., XXXI, 89. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.
(2) P.V., XXXI, 89. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.; M.U., XXXVI, 315; Audit. nat., n° 503; J. Sablier, n° 1126; Ann. patr., n° 403; C. Eg., n° 539; J. Fr., n° 502.
(3) P.V., XXXI, 90. Voir ci-dessus, 17 pluv., n° 27.
(4) P.V., XXXI, 90. Mention dans Bⁱⁿ, 19 pluv.
(5) Ardèche.
(6) P.V., XXXI, 90. Mention dans Bⁱⁿ, 21 pluv. (suppl¹).
(7) C 291, pl. 933, p. 3.